mai 1857

CIRCULAIRE.

Archevêché de Québec,

6 *Mai*, 1857.

Monsieur,

Applaudissant de bon cœur aux efforts des membres du Clergé qui, pour empêcher leurs compatriotes d'aller chercher à l'étranger des moyens d'existance, travaillent à les retenir dans le pays, en leur facilitant l'accès aux terres non concédées de la Couronne, je crois devoir leur faire une suggestion qui ne peut que favoriser l'objet qu'ils ont en vue.

Il arrive souvant que, quand les terres sont prises dans un endroit, il devient difficile de s'y procurer un terrain convenable pour une église, un presbitère et leurs dépendances. Il me semble donc important qu'à l'avenir, l'on retienne d'avance, à peu près vers le centre de chaque localité destinée à former par la suite une paroisse, une terre de 80 à 100 arpents, qui serait acquise au nom de "La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de Quebec," en attendant qu'une fabrique y soit régulièrement constituée. Il arriverait sans doute quelques fois que la terre ainsi choisie ne serait pas la plus convenable pour le site d'une église; mais il serait facile, dans ce cas, de l'échanger, ou de la vendre pour en acquérir une autre mieux située.

Ce qui me fait surtout désirer qu'une terre soit réservée de la sorte pour une église dans chaque localité que l'on commence à coloniser, c'est que cette terre peut être d'une grande ressource pour aider les colons à se procurer plus tôt les services d'un prêtre. Dans les premières années, ils ne sont pas en état, par leurs dîmes, de pourvoir suffisamment à sa subsistance ; mais ils ont le temps de travailler au défrichement et à la culture de la terre acquise pour son usage, et au moyen de ce supplément, ils peuvent lui donner au moins le strict nécessaire et par là s'assurer ses services. Vous savez combien la présence d'un prêtre donne de courage au colon, et avec quelle ardeur il se livre à ses pénibles travaux, quand il sait qu'en santé et en maladie, la religion veille à côté de lui pour lui prodiguer ses secours.

J'invite donc à suivre ma suggestion tous les prêtres qui s'occupent de colonisation, ou qui se trouvent chargés de la desserte de localités nouvellement ouvertes à la culture. Je souhaite que le Seigneur bénisse leurs efforts pour assurer le succès de cette œuvre éminemment patriotique, et qu'ils réussissent à empêcher leur peuple de suivre l'exemple de tant de Canadiens qui gémissent en ce moment sur la terre étrangère.

Je me ferai un devoir de transmettre promptement les procurations et instructions nécessaires aux prêtres qui auront l'occasion de profiter de ma présente invitation.

Je demeure avec un bien sincère attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

† C. F. EV. DE TLOA,

Administrateur.